Le drame de la rue d'Halluin. — L'état de Mlle Marie Duponchelle est aujourd'hui aussi satisfaisant que possible; elle peut prendre des aliments et ne gardera plus longtemps le lit.

En apprenant la mort tragique de Charles Vynckier elle n'a guère manifesté d'émotion; elle était depuis quelque temps l'objet d'une véritable obsession. Ainsi le samedi, jour du drame, à 5 heures du matin, le jeune homme était déjà à sa porte, en attendant sa sortie; et il l'accompagnait malgré elle jusqu'à la rue de Wattify, en la suppliant et en la menaçant tour à tour. Ce n'était pas la première fois que ces sortes de scènes avaient lieu; et la pauvre fille en avait conçu une telle frayeur qu'elle s'était fait accompagner par sa mère, à diverses reprises. Malheureusement samedi soir la mère avait été empêchée.

Halluin. — *Les élections au Conseil des Prud'hommes.* — Ainsi que nous l'avons annoncé les élections complémentaires (1re et 2e catégorie) auront lieu dimanche 8 mars. Le scrutin sera ouvert de 9 heures à midi; et s'il y avait lieu de procéder à un deuxième tour de 3 à 6 heures.

Les électeurs de la première catégorie sont au nombre de 132; et de la seconde 961.

— La section syndicale de la Fraternité ouvrière de Tourcoing, organise pour dimanche prochain 8 mars, à 3 heures 1/2 du soir, une grande conférence ouvrière à l'estaminet portant pour enseigne Aux Bons Amis, rue des Écoles.

M. Jules Decopman, président de la Fraternité ouvrière de Tourcoing, traitera différentes questions sur l'importance de ce syndical.

Roncq. — *A la Société des Anciens militaires.* — *La tombola.* — Nous rappelons à nos lecteurs que c'est dimanche prochain 8 courant, à 6 heures du soir, qu'aura lieu au « Cygne » le grand assaut d'arme déjà annoncé.

Cet assaut d'arme qui promet d'être très brillant, est organisé par la Société des Anciens militaires de Roncq.

Après cet assaut, M. Evitibol, instituteur à Croix, donnera une conférence sur Madagascar. De nombreuses projections à la lumière oxhydrique accompagneront cette conférence.

Le tirage de la tombola, organisée aussi par la société des Anciens militaires, au profit des indigènes, aura lieu très prochainement. La date n'est pas encore fixée. Les billets sont de 25 centimes.

Dans quelques jours nous donnerons la nomenclature des principaux lots.

Nominations ecclésiastiques. — M. Liénard, pro-curé de Bombles, est nommé curé de la même paroisse. M. Camerlynck, chapelain d'Armentières Sacré-Cœur, est nommé chapelain de Bray-Dunes. M. Fagol, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Wambrechies. M. Gir, nouveau prêtre, est nommé professeur à Cambrai Notre-Dame. M. Moché, nouveau prêtre, est nommé vicaire à La Madeleine-Lille.

Concerts et Spectacles

Choral Nadaud. — Le concert que cette société offrira mardi prochain 10 mars, à ses membres honoraires, semble devoir être des plus attrayants, si l'on en juge par la valeur des éléments artistiques qui y prendront parti.

Le *Choral Nadaud* s'est assuré, pour cette circonstance, le bienveillant concours de l'Association symphonique, dirigée, avec tant d'autorité, par M. Kosch.

Nous avons déjà cité Mlle Thérèse Gaune, du grand opéra, premier prix de chant et premier prix d'opéra du Conservatoire de Paris; elle interprète actuellement les principaux rôles sur notre grande scène nationale.

M. Dumoulier est un ténor qui est également lauréat du Conservatoire de Paris et dont on a le plus grand bien.

M. Tracol, le pianiste si apprécié de la capitale et les fameux violonistes qui, à ses soirées de la Capitale et à ses fameux concerts dans lesquels il a l'occasion de se faire entendre, prouvent suffisamment la faveur dont il jouit près du public parisien.

Enfin, c'est M. Rouze, chanteur de genre, qui donnera la note gaie de ce concert.

Une partie qui ne sera pas la moins intéressante, sera certainement l'interprétation de la grande scène du 4e acte de *Trouvère*, avec solos, duo et chœurs. On sait que c'est avec cette scène que Mlle Gaune remporta son 1er prix d'opéra.

Nous publierons d'ailleurs le programme en détail dans quelques jours.

Roubaix. — La *Muse Roubaisienne*, société chorale du Très Saint Rédempteur, offrira, le dimanche 29 mars, un grand concert, qui aura lieu, salle Bogaert, près l'église du T.-S. Rédempteur.

Wattrelos. — *La musique municipale* de Wattrelos, offrira, demain, dimanche, avec le concours de l'*Union dramatique*, de Tourcoing, un grand concert, qui aura lieu, à 6 heures du soir, chez Mme veuve Parent, rue de la Gendarmerie.

Tourcoing. — *Concert de la « Société des concerts symphoniques ».* — Un très intéressant concert sera donné aujourd'hui samedi, dans la cour d'honneur de l'Hôtel-de-Ville, par la *Société des concerts symphoniques*.

L'orchestre donnera plusieurs œuvres de valeur telles que *Les scènes pittoresques* et *Les Erinnys*, de Massenet, *Antoine et Cléopâtre*, de A. Georges, un fragment de l'*Oasis*, de Frédéric Dubois.

Le société s'est également assuré le concours de Mlle Stéphanie Kerrion, de l'Opéra Comique, de M. Léon Lilien, violoniste, de Tournai et de M. Duvivier, chanteur de genre.

Le programme est très varié et très complet.

CORRESPONDANCE

Les articles signés dans cette partie du journal n'engagent pas la responsabilité de la rédaction.

Les Tramways électriques

Roubaix, le 6 mars 1896.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

La lettre que la Compagnie des Tramways électriques vous a adressée en réponse à la nôtre a bien de surprendre d'abord elle est conçue en un style et sur un ton des quels nous nous bornerons à dire qu'ils n'avaient pas été jusqu'ici usités en matière d'administration; ensuite aussi bien pour une Administration que pour un particulier, le procédé qui consiste à répondre uniquement par la voie du journal à une lettre qui lui a été directement adressée ne passe nou plus généralement pour un modèle de correction.

Aussi notre premier mouvement a-t-il été de ne pas prolonger davantage une correspondance engagée dans de pareilles conditions, mais il nous a paru qu'il pouvait être d'un certain intérêt pour le public de remettre les choses au point et c'est pourquoi nous vous demandons de relater exactement ce qui s'est passé : « Les chevaux de M. Bulleau sortaient au pas de notre usine et le conducteur était à côté de ses chevaux; le cheval qui a été abattu avait, étant par terre, les pieds de derrière au milieu de la voie; la tête des chevaux était donc à peu près entre la porte de sortie quand le choc s'est produit. Dans ces conditions, le car en marche devait se trouver à environ soixante mètres de notre porte quand les chevaux commençaient à sortir; le wattman avait donc tout le temps nécessaire pour ralentir et arrêter au besoin et, si le car avait marché à une vitesse normale, permettant l'arrêt instantané, l'équipage n'aurait pas été atteint. »

Il ne s'agit là, nous le savons, que d'un incident, mais d'un incident qui peut se reproduire fréquemment avec des conséquences plus graves; pour en prévenir le retour, il faut que tout le monde, cochers et wattman, y mette du sien et abandonne un peu de l'entêtement assez commun chez les conducteurs de voitures... électriques ou autres; on pourrait même dire sans malveillance que le personnel des tramways, habitué à tenir le haut du pavé, a particulièrement besoin d'être rappelé à la prudence et à la conciliation : le ton que prend en toute circonstance la Compagnie nouvelle des tramways vis-à-vis du public n'est guère de nature à provoquer chez son personnel une disposition d'esprit pourtant nécessaire à la sécurité publique.

Comptant sur votre obligeance pour insérer cette lettre dans votre estimable journal, nous vous présentons, Monsieur, nos bien sincères salutations.

FRNOULT-BAYART frères.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 6 mars.* — SINGULIER RETOUR AU FOYER. — Depuis peu de temps, François Vansteenkiste, 46 ans, cordonnier aux Onze Chênes à Tourcoing venait de purger une condamnation à quatre mois de prison pour violences sur sa femme : or le dimanche premier mars, dans la soirée, à propos de futilités, Vansteenkiste s'emporta contre son épouse à qui il assena sur l'œil un coup violent de tisonnier : si les enfants présents n'avaient arrêté leur père, ce dernier se serait sans doute encore livré à d'autres extrémités. Vansteenkiste fut donc arrêté; il lui est encore infligé une peine de quatre mois.

DES VISITEURS PEU AIMABLES. — Le 2 mars, Maria Vo-, tricoteuse, rue du Moulin-Fagot, cour Hagesolle, à Tourcoing, se trouvait chez elle avec sa mère quand pénétrèrent de vive force dans la maison et en brisant les vitres, Cyrille Vandenberghe, 19 ans, charbonnier, et Charles Delobelle, 17 ans, maçon : ils lancèrent un coup de tête à Maria Voreux et des coups de poing à la mère de cette dernière. Vandenberghe est condamné à quarante jours de prison et Delobelle à quinze jours : chacun, en outre, à une amende de cinq francs pour ivresse.

UN VOL DE BIJOUX. — Mme Collas, corsetière rue Monge à Roubaix, avait appris d'un client, qu'une femme qu'elle avait eu à son service, Céline Terras, 27 ans, avait vendu à un bijoutier de la rue de Lannoy, une chaîne de montre : d'après la description qui lui fut faite de ce dernier objet, Mme Collas reconnut bien, lorsque lui avait été dérobé au même temps qu'une bague.

Elle porta plainte contre Céline Terras qui reconnut le fait; elle a déjà eu un actif, des antécédents et se trouve sous le coup d'infraction à un arrêté d'expulsion. Céline Terras cueille une peine de quatre mois.

LES SUITES D'UN ÉCRASEMENT PAR VOITURE. — Lundi 10 février, dans la soirée, M. Martin Meunier, 65 ans, directeur d'établissement, avait en tournant l'angle des rues Sébastopol et Inkermann à Roubaix, été renversé par une voiture que conduisait Maxime Pronvost, demeurant rue Lafayette, ce dernier fut poursuivi pour blessures par imprudence. Il prétend, contrairement à ce que déclarent plusieurs témoins, qu'il allait à une allure très modérée, qu'il a crié : gare, mais que M. Meunier au lieu de se jeter de côté, est allé buter contre le cheval. Prouvost encourt une amende de vingt-cinq francs et son père est déclaré civilement responsable.

POURSUITES POUR ESCROQUERIE AU FOND DE COMMERCE. — Philemon Vidie, 30 ans, qui est actuellement marchand de tissus à Roubaix, tenait autrefois à Paris un magasin de papeterie : dans le courant de novembre dernier, il le céda à une demoiselle Dornier pour un prix de quinze cents francs; cette dernière, avant la reprise, était restée avec Vidie une quinzaine de jours et avait constaté un certain mouvement de clientèle qui l'avait décidée à acquérir le fond.

Or, une fois la cession faite, l'achalandage fut loin d'être suivi : Mlle Dornier eut mis ce revirement sur le compte de la malchance si elle n'avait trouvé dans un tiroir une lettre oubliée par Vidie et dans laquelle il racontait à sa femme que l'affluence inusitée de clients était un truc : c'est lui qui avait combiné tout cela et avait fait venir tous ces visiteurs.

Mlle Dormier déféra ces faits au Parquet qui vit là une manœuvre frauduleuse caractéristique de l'escroquerie.

Dès lors Vidie fut traduit en correctionnelle. — Il est acquitté.

UNE INCULPATION D'ABUS DE CONFIANCE au préjudice de M. Richard Trion, marchand de confections, Grand'Rue à Roubaix, avait été relevée à la charge d'Armand Rebaud, qui est acquitté.

UN PROCÈS-VERBAL pour tromperie sur poids et mesures avait été dressé à la charge d'Alexandre Degroote, de Tourcoing, qui est condamné à deux mois de prison.

CONSEIL MUNICIPAL DE WATTRELOS

La séance est ouverte à 7 heures 35; sont présents : MM. Pollet Henri, maire; Leuridan Louis, adjoint; Bonte Pierre, Watrelos Leon, Delreux J.-B., Defamadaury Louis, Spriet-Bassonville, Dubrulle Jules, Hazebrouck Abel, Delneste Louis, Jubaru Emile, Hien-Dubois, Beuscart François, Dubus J.-B., Lecomte Florimond, Labbe Henri, Flipot-Doutreligne, Vanhoutte Pierre, Lepers Carlos, Duquesnoy Louis, Plouvier Louis.

Absents : MM. Delmarre-Dupont, adjoint; Therin-Carette (excusés), Alfred Dupont, Beauvisage Gaston et Flipot Ansar.

M. Labbe, élu secrétaire pour la session, donne lecture du procès-verbal de la séance du 23 décembre dernier, qui est adopté sans observation.

A propos du cours de sténographie. — M. Spriet-Bassonville demande la parole : « M. le Maire, dit-il, vous avez bien voulu permettre qu'un cours de sténographie se fasse dans une des salles de la Mairie ; vous êtes toujours bien disposé, quand il s'agit de l'instruction des jeunes gens de Wattrelos. Si vous voulez me le permettre, je veux bien me charger de la surveillance de ces cours, afin qu'il n'arrive plus de ces scènes regrettables, comme mardi dernier avec le concierge de la Mairie ; je vous en ai, du reste, déjà rendu compte dans une lettre ; qu'il sache bien qu'il n'est pas maître à la Mairie, mais le concierge...

Ainsi M. le Maire si voulez bien me confier la charge de la surveillance de ces cours qui sont faits très sérieusement, le professeur comme les élèves sauront toujours vous témoigner toute leur reconnaissance de l'intérêt que vous leur portez.

M. le Maire répond à M. Spriet-Bassonville qu'il peut parfaitement se charger de la surveillance de ce cours, si cela lui plaît.

Les cours d'adultes. — M. Lecomte expose que le Conseil avait décidé qu'on accepterait gratuitement tous ceux qui se présentaient à la demande pour assister aux cours d'adultes et il cite le cas de tel habitant du crétinier auquel on a refusé le bénéfice d'admission.

M. le Maire réplique que telle, d'après lui, n'avait pas été la décision du conseil et qu'avant d'admettre tout le monde il faudrait prendre des renseignements, mais qu'il veut bien dès lors donner des billets à tous ceux qui le demanderont, si le conseil le décide.

Demande de création d'un corps de pompiers. — M. Vanhoutte rappelle la proposition qu'il a déjà faite, au moins de novembre, relativement à la création d'un corps de pompiers à Wattrelos. Il dit que la commission qui existait pour préparer de cette question n'a jamais été réunie; qu'actuellement Wattrelos n'est sans corps de pompiers. Bien constitué il qu'avec un peu de bonne volonté on pourrait faire quelque chose d'ici juin.

M. le Maire. — Donnez nous des hommes !

M. Vanhoutte. Le corps de sapeurs-pompiers pourrait être convenablement par la ville, les sociétés de plaisir ne le peuvent. — M. le Maire. Est-ce que vous demandez le vote de votre proposition ?

M. Vanhoutte. — C'est inutile, le principe a été déjà voté : je demande que l'Administration fasse le nécessaire pour avoir un corps de pompiers. — M. le Maire. — Je convoquerai la Commission.

Eclairage du Bas-Chemin. — M. Dubus demande qu'on rétablisse l'éclairage au Bas-Chemin. — M. le Maire répond que cette question va venir à la fin de la séance.

Nourriture du cheval de l'abattoir. — M. Delreux présente une observation à propos d'une fourniture omise dans le cahier des charges et nécessaire à l'alimentation du cheval de l'abattoir. M. Leuridan lui fournit aussitôt le renseignement.

Un bureau de tabac au « Laboureur ». — M. Wattrelos renouvelle sa demande de la création d'un bureau de tabac au « Laboureur. » Le Conseil est d'avis de renouveler ce vœu.

Ordre du jour. — Après ces différentes propositions émises par les membres du Conseil, on aborde l'ordre du jour.

Emploi du reliquat provenant des travaux de rectification du chemin n° 9. — M. le Maire fait connaître que le reliquat provenant des travaux de rectification du chemin n° 9 (le Wattrelos à Roubaix), s'élève à 4.458 fr. 68 et demande au Conseil son avis sur l'emploi à en faire.

M. Spriet-Bassonville propose d'en employer une partie pour le mur du cimetière. — M. le Maire évalue cette dépense à 2.000 fr. et demande à quoi employer les 2.458,68 qui restent. — M. Lecomte propose l'élargissement de la rue de Tourcoing. — M. le Maire dit que cette question viendra tout à l'heure. Le Conseil est d'avis d'employer les 2000 fr. pour le trottoir du cimetière.

Pour les 2458 fr. 68 restant M. le Maire et M. Labbe sont d'avis de les employer au pavage de la place à l'estaminet de Bruxelles.

M. Delreux dit que certains travaux ont été exécutés sans l'assentiment du Conseil qui n'est rien ajouté-t-il ; quelques hommes seulement conduisent tout. Le Conseil décide ensuite de laisser ces fonds libres d'emploi.

Chemin d'intérêt commun n° 91. — La dépense nécessaire à l'entretien du chemin commun n° 91 d'une longueur de 14.557 mètres, s'élève à 10.600 fr.

Cette somme est payée par moitié par le département et par les communes; voici quelle est la part contributive de chacune d'elles : Leers pour 4 kilom. 500, 636 francs; Wattrelos, 2 kil. 285, 4.537 fr.; Tourcoing, 1 kil. 3.3, 4.5-4 fr.; Neuville-en-Ferrain, 898 mètres, 53 fr.; Bondues, 348 mètres, 995 fr.; Halluin, 989 mètres, 159 fr.; Bousbecque, 1.840 mètres, 424 fr.; Roubaix, 106 fr.

M. Lecomte demande quelle était la part de la commune autrefois ? — M. le Maire. — 1.487 francs, soit une différence à plus de 50 francs. — M. Lecomte. — Et l'élargissement ? — M. le Maire. — Cela viendra plus tard. — Le Conseil donne un avis favorable.

Adjudication des chemins vicinaux. — Les propositions du service vicinal relatives à l'adjudication des chemins vicinaux pour 1896, 1897 et 1898 sont renvoyées, sur la demande de M. Lecomte, à l'examen de la commission des travaux. — M. le Maire ajoute qu'un rapport détaillé sera demandé à l'agent-voyer.

Entretien des chemins ruraux. — M. le Maire soumet au Conseil les décomptes de l'entretien des chemins ruraux reconnus et non-reconnus, dressés pour l'exercice 1895, par Mme Vve Baudoin, adjudicataire.

Ces décomptes, s'élevant ensemble à 1.424 francs, sont admis par le Conseil qui approuve ensuite le devis estimatif de l'entretien des mêmes chemins ruraux reconnus et non-reconnus pour les années 1896, 1897 et 1898.

Taxes irrécouvrables. — Le Conseil approuve les états de taxes irrécouvrables se montant à 76 francs pour les chiens et à 172 fr. 50 pour les prestations en nature de l'année dernière.

Crédits supplémentaires. — Le Conseil vote un crédit supplémentaire de 1.785 fr. 0.., nécessaire pour l'éclairage public, le crédit de 7.000 fr. ayant été insuffisant ; une somme de 25 fr. pour un lâcher de pigeons du 14 juillet 18 3 et qui n'avait pas été réclamée par l'intéressé ; 250 fr. pour réparation à la bascule publique.

M. Spriet-Bassonville fait remarquer que les enfants sont toujours sur le tablier et que ce sont eux qui la détériorent.

Quelques membres du Conseil demandent qu'elle soit changée de place; M. le Maire répond qu'elle sera transferée plus tard sur la place de la Gare.

Le Conseil vote également après discussion une somme de 300 francs, crédit supplémentaire affecté aux chemins en 1895.

Demandes de souscriptions. — M. le Maire fait connaître au Conseil les demandes de souscriptions qu'il a reçues de Lille, de Dole et d'Arbois, relativement à l'érection de monuments à Pasteur. — M. Lecomte. Il n'y a pas de raison pour que nous n'en fassions pas un aussi. Le moyen de glorifier Pasteur, est de continuer son œuvre, au lieu de lui élever des statues partout. Le Conseil rejette ces trois demandes.

Demande de subside. — M. le Maire donne lecture d'une lettre d'un groupe d'habitants du quartier de la Martinoire demandant un subside de 200 francs pour l'organisation d'une fête musicale. Ce subside est accordé.

Admission à l'asile d'aliénés. — Le Conseil émet un avis favorable à l'admission du jeune Albert Decourcelle à l'asile spécial d'Armentières.

Soutiens de famille. — Le Conseil donne un avis favorable au maintien en congé de deux jeunes gens comme soutiens de famille et aux demandes de soutiens de famille de plusieurs jeunes gens de la classe de 1895.

Recensement de 1896. — M. le Maire demande au Conseil le vote d'une somme de 200 fr. nécessaire pour le recensement en 1896.

M. Delreux demande la nomination d'une Commission chargée d'étudier les moyens d'effectuer le dénombrement.

Le crédit est voté et la Commission nommée se compose de M. Leuridan, adjoint, Spriet-Bassonville, Vanhoutte, Delreux et Hazebrouck.

Demande de la directrice des postes. — Il est donné lecture d'une lettre de la directrice des postes demandant l'installation du gaz dans les bureaux; cette faveur, dit la lettre, est accordée partout.

Sur la proposition de M. Lecomte, cette demande est renvoyée à l'examen de la commission des travaux.

Ouverture de l'église du Crétinier. — Le conseil donne un avis favorable à la demande d'ouverture de l'église du Crétinier.

Construction d'une sacristie. — Le Conseil de fabrique de l'église de Wattrelos demande au Conseil d'approuver sa délibération tendant à créer une sacristie moyennant une somme de 46.564 francs provenant de la vente, à la Compagnie du Nord, d'un terrain donné par Mme Vve Toulemonde.

M. Lecomte demande le renvoi à la commission des travaux. — M. Labbe. Il ne faut pas avoir de crainte, le gouvernement se chargé de surveiller les comptes ! Un avis favorable est donné par le Conseil.

Ouverture de rues du Crétinier. — M. le Maire expose que le quartier du Crétinier s'agrandit chaque jour; il propose l'ouverture de deux rues faisant suite aux rues Daubenton et d'Oran, à Roubaix.

M. Lecomte fait observer que la rue d'Oran est déjà prolongée jusqu'au chemin de fer; mais M. le Maire répond qu'elle n'a pas 13 mètres de largeur ; il demande au conseil de vouloir bien l'autoriser à faire les démarches nécessaires auprès des propriétaires.

M. Delreux s'élève contre l'ouverture de ces rues et dit qu'il y a là une question électorale.

M. le Maire. — *J'avais prévu cela, vous voyez des questions électorales partout !* Je demande le vote d'une somme de 400 francs pour lever les plans. — M. Delreux demande le renvoi à une autre séance.

M. le Maire. Je demande le vote de ma proposition. La question mise aux voix est adoptée par 15 voix contre 6.

Elargissement du chemin n. 91. — Le conseil émet le vœu de l'élargissement du chemin n. 91 depuis la Grand'Place jusqu'à Tourcoing.

Une demande de subvention de la Musique Municipale. — M. le Maire donne lecture d'une lettre de la commission de la Musique municipale, demandant un subside de 2 000 francs pour le renouvellement de ses uniformes.

M. Thien expose que la demande d'un subside de 4,800 francs a été rejetée au mois d'août dernier ; que la société existe depuis 60 ans, qu'elle a absolument besoin de ce secours, car la plupart de ses membres sont des ouvriers.

M. Lecomte demande le renvoi à la commission des finances.

— M. Delreux dit qu'il ne comprend pas cette demande de 2,000 francs pour l'habillement de musiciens qui sont des riches.

M. Hien. — J'affirme que sur les 80 musiciens qui composent la société, il y a 75 ouvriers, si on ne lui accorde pas cette subvention, c'est la réduire à neant.

M. Labbe fait remarquer que c'est pour la musique municipale, question de vie ou de mort.

M. Lecomte n'est pas de cet avis. M. Hien-Dubois demande le vote public sur la question. — M. le Maire dit qu'il s'abstient si le vote est public.

On vote à mains levées; les 2000 fr. sont accordés par 12 voix, 5 contre et 4 abstentions.

Pour : MM. Leuridan, Bonte, Dubrulle Hazebrouck, Delneste, Jubarn, Hien, Beuscart, Dubus, Labbe, Duquesnoy, Plouvier, Lecomte.

Contre : Watrelos, Delreux, Flipot, Doutreligne, Vanhoute.

Abstentions : MM. Pollet, Spriet, Delamaladry, Lepers.

Le huis-clos est prononcé à 9 h. 45.

— T'as beau dire, Elise, il vaut mieux acheter un peu moins de beurre et s'en payer du bon !

— T'as raison, Baptiste, c'est si bon des tartines au beurre d'Oostcamp ! Et toujours frais, toujours pur ! Rue du Bois, 13, et dans les dépôts succursales.

UN DÉMENTI

Mlle Fremault présente ses salutations distinguées aux dames de sa clientèle, et leur fait savoir qu'elle dément formellement le faux bruit qui court sur sa maison de modes, 77, boulevard de la Liberté, à Lille, qui, soi-disant, est cédée ou à céder.

Mlle Fremault a, en effet, été en pourparlers pour reprendre une des premières maisons de modes de Paris, à laquelle elle aurait adjoint sa nombreuse clientèle, qu'elle considère d'une haute importance et d'une grande valeur.

Elle fait savoir en outre aux dames qu'elle rentrera de Paris, vers le 20 mars, avec les nouvelles créations. 413881

Avis. — Les bureaux de renseignements et annonces du *Journal de Roubaix* sont fermés les dimanches et jours fériés.

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du vendredi 6 mars.* — César Vermesse, rue Chateaubriand, maison Joinville 26. — Georges Schrœl, rue Beaurewaert, 147. — Pierre Radiaux, Hôtel-Dieu. — Suzanna Hellbrock, rue des Ognons 5. — Rene Jonnaux, rue Lorraine 3. — François Baert, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 23. — Eugène Bracq, rue de la Fontaine 3. — Valentine Dupuis, rue Meyerbeer, prolongée, rue Jules Ruhlmann 2. — Georgette Jore de Wasquehal, rue Saint-Joseph 5. — Adolphe Cuvelier, rue de Ballon, cour Derville 6. — Henri Maillart, rue du Halle, maison Bouze 11. — Emile Verrier-Delannoy, rue Pellart, maison Dupuis 19. — Marcel Sonnet, rue Neuve 115. — *Déclarations de décès.* — Louis Courtier, 41 ans, Hôtel-Dieu. — Léopoldine Hoez, 7 ans, rue Gretry 42. — Augustine Fossez, 80 ans, rue Saint-Jean, aux Pettites-Sœurs. — Marie Heuninck, 57 ans, rue des Roses 26. — Andre Vandhomme, 1 an, rue de Tourcoing 42. — Leon Nys, 4 an, rue Bayart 4. — Marcial Parent, 60 ans, rue de l'Alma 107. — Sophie Beuscart, veuve Delattre, 74 ans, rue Alexandre Petit, 1 an, rue de Mouvaux, cour Valentin 9. — Henri Duquesne, 42 ans, rue du Tilleul, cour Buesen 1. — Joseph Ansaux, 35 ans, rue de Mouvaux, cour Sion 3. — François Vignolle, 63 ans, rue de Lille, cour Lefebvre 1.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du jeudi 5 mars.* — Julien Verfaille, rue de la Potente. — Clémence Delannoy, rue des Guines. — Suzanne Lesaint, rue du Dragon. — Jeanne Ghesquiere, place de Neuville. — Emile Loquet, rue du Blanc-Seau. — Gabrielle Maertens, rue des Poutrains, 90. — Louis Descamps, rue de la Latte. — Charles Vanhaenekere, rue de Gand, 97. — *Du 6.* — Lucie Hespeels, rue des Ciquevoies, 215. — Raymond Guidez, rue de Mouveaux, 181. — Jean-Baptiste Poteau, sentier du Jambon. — Julien Tygat, rue du Blanc-Seau. — Jean Pacque, place des Halles. — Helena Boudringh, pont de Neuville. — *Mariage.* — Charles Leclercq, 34 ans, dessinateur et Sophie Martinage, 22 ans, sans profession. — *Déclarations de décès.* — Firmin Vermersch, 73 ans, rentier, rue du Bas, 18. — Clémence Delannoy, 10 heures, rue de Guisnes. — Jean-Baptiste Leclercq, 54 ans, employé de commerce, rue de l'Esperre, 2. — Marcelle Evrard, 11 mois, rue de Paris, 202. — Léon Gantier, 4 an 9 mois, rue Delbecque. — Pierre Verdonck, 70 ans, journalier, Hôpital-Civil, rue Nationale. — Maria Leman, 14 ans 4 mois, soigneuse, rue de la Cité. — *Du 6.* — Clémence Croise, 26 ans 5 mois, sans profession, rue de la Blanche-Porte, cour Dewitte, 48.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille PARENT-VERHAEGHE, qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Martial-Joseph PARENT, décédé à Roubaix, le 6 mars 1896, dans sa 61e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 8 courant, à 9 heures, aux Vêpres, qui seront chantées le même jour, à 3 heures du soir, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 9 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Alma, 107.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 9 mars 1896, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Madame veuve Jules DUVILLIER, née Elisa BOUCHART, décédée à Roubaix, le 31 janvier 1896, dans sa 76e année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 41591d

NORD

Le Pape et les communautés religieuses du Nord — *La Croix du Nord* publie ce qui suit :

« Nous tenons de source très autorisée que Sa Sainteté Léon XIII, dans l'audience qu'il a daigné accorder à Mgr l'Archevêque de Cambrai, l'a vivement félicité de sa conduite dans sa question de l'impôt unique d'abonnement.

» Sa Sainteté a applaudi à l'attitude si ferme unanimement adoptée par les Communautés du Nord.

» Nous savons que le Pape a parlé dans le même sens, il y a quelques semaines, dans une audience accordée à notre compatriote Mgr Delannoy, évêque d'Aire.

» Enfin la T. R. Mère Digby, supérieure générale des Dames du Sacré-Cœur, a été également, nous le savons, très chaleureusement approuvée par Leon XIII quand elle lui a fait connaître les résolutions d'énergique résistance prises par sa Congrégation vis-à-vis des prétentions injustes du fisc. »

Un incendie à Valenciennes. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, vers trois heures du matin, un incendie s'est déclaré chez M. Dupont, fabricant de savon, rue des Recollets. Le feu a pris naissance dans le grenier, qui renfermait un grand nombre de modèles en bois. Après une heure d'efforts, on est parvenu à se rendre maître du feu. L'étage supérieur était complètement détruit. Les dégâts, couverts par une assurance, s'élèvent à 20.000 fr. environ. On ignore la cause du sinistre.

Un homme écrasé par un train à Aulnoye. — Jeudi soir, M. Lambrechan, 60 ans, marchand de grains à la gare d'Aulnoye, voulant raccourcir son chemin pour se rendre à son domicile, traversait les voies du chemin de fer, quand, soudain, il fut tamponné par la machine du train venant d'Hirson, arrivant en gare d'Aulnoye à 7 h. 36.

M. Cambrelain a eu la tête broyée; on n'a relevé qu'un cadavre.

Nos représentants au Parlement. — *Voici comment* se sont répartis, à la séance du 5 mars, les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les scrutins sur :

1° Le retrait de l'urgence en faveur du projet de loi relatif aux fraudes dans la vente des beurres. (La Chambre a repoussé par 360 voix contre 149).

On voté pour : MM. Basly, Defontaine, Guesde, Jung, Lamendin, Le Gavrian, Lover, Rose, Sever.

Ont voté *contre :* MM. Adam, Carpentier-Risbourg, Cochin, Coget, Dansette, Dron, Dubois, Dussaussoy, Evrard Eliez, Fanien, Graux, Guillemin, Hayez, Jung, Jonnart, Lemire, Lepez, Michau, de Montalembert, Plichon, Ribot, Sirot-Mallez, Taillandier, Weil-Mallez.

S'est *abstenu :* M. Boudenoot.

2° Ensemble du projet de loi relatif aux fraudes dans la vente des beurres. (Adopté par 409 voix contre 101.)

Ont voté pour : MM. Adam, Carpentier-Risbourg, Cochin, Coget, Dansette, Defantaine, Dubois, Dussaussoy, Evrard Eliez, Fanien, Graux, Guillemin, Hayez, Jung, Jonnart, Lemire, Lepez, Michau, de Montalembert, Plichon, Ribot, Sirot-Mallez, Taillandier, Weil-Mallez.

Ont voté *contre :* MM. Basly, Dron, Guesde, Lamendin, Sever.

3° L'ensemble du projet de loi relatif à la constitution des Universités. (Adopté à l'unanimité de 548 votants).

Tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté pour, à l'exception de M. Boudenoot, qui s'est abstenu.

PAS-DE-CALAIS

La grève des mineurs d'Ostricourt. — Jeudi soir, une réunion a eu lieu à Oignies; 350 grévistes y assistaient, ainsi qu'un certain nombre de femmes.

M. Evrard a longuement commenté l'affiche placardée par la Compagnie des mines d'Ostricourt, relative au renvoi des ouvriers qui ne reprendront pas le travail lundi prochain.

A l'issue de la réunion des listes de souscription ont été remises à une quantité de grévistes qui vont circuler dans le bassin houiller du Pas-de-Calais.

BELGIQUE

A la Chambre. — *Séance du vendredi 6 mars.* — La Chambre adopte l'ensemble du projet de loi sur les tabacs par 84 voix contre 32 et 4 abstentions.

Puis M. Lorand interpelle sur la nouvelle de l'action commune de l'Angleterre, de l'Italie et de l'Etat du Congo dans le Soudan.

En présence, dit-il, de la situation actuelle des Italiens, on admet qu'il ne peut pas être question d'une action dans la Vallée du Nil.

M. de Favereaux, ministre des affaires étrangères, déclare que le bruit d'une action commune dans le Soudan a en effet circulé, mais qu'il a été démenti.

Liège. — Le comité de l'Union catholique de Liège a rendu publique une lettre adressée par lui à S. E. le cardinal de Malines, aux évêques et aux membres des comités diocésains, qui doivent former la conférence de Malines. Dans cette lettre, le *comité se plaignait de la* volonté manifestée par l'Union démocratique chrétienne de Liège de réclamer une part proportionnelle dans la présentation des candidats aux futures élections.

La lettre de l'Union catholique, a été renvoyée de Malines à Liège.

C'est Mgr Doutreloux qui y a répondu lui-même. On ne connaît point la teneur de cette réponse, le bureau de l'Union catholique n'ayant point jugé opportun de la rendre publique.

Le journal des Démocrates chrétiens, le *Bien du Peuple*, de Liège, vient de faire sa réapparition.

Le lâchemant du chien. — Nous avons déjà signalé les dangers auxquels on s'expose en se laissant lécher par les chiens.

Un exemple, cité par notre confrère le *Matin*, d'Anvers, vient prouver, une fois de plus, ces dangers :

« Un de nos concitoyens dit ce journal, qui se trouve à la tête de l'une des firmes les plus importantes de la place, a failli être victime de son amour immodéré pour la race canine. Voici dans quelles circonstances :

» Depuis quelque temps déjà, M. X., nommons-le ainsi, souffrait de troubles gastriques et de douleurs intestinales qui parfois devenaient intolérables. Au commencement de l'hiver, sa famille alarmée fit appeler le médecin de la maison.

» Mais les choses ne tardèrent pas à empirer à tel point que celui-ci jugea nécessaire de s'en remettre aux lumières de quelques-uns de ses collègues. Une consultation eut lieu. Les hommes de l'art examinèrent longuement le malade, et, sans se prononcer exactement, diagnostiquèrent le début d'une affection fort grave du foie. La maladie s'aggravant et les souffrances devenant insupportables, ils décidèrent, au bout de quelques jours, d'opérer M. X.

» On dut lui scier deux côtes pour arriver au siège du mal; mais quel ne fut pas l'étonnement des praticiens, au cours de cette douloureuse opération supportée par le patient avec un réel courage, lorsqu'ils constatèrent que l'organe atteint disparaissait sous de véritables crappes de vers filiformes d'une espèce particulière à la maladie des chiens ! On put extraire, à l'aide de canules, jusqu'à *un litre* de ces ascarides qui dévoraient littéralement les organes auxquels ils s'étaient attachés.

» La cief du mystère ne fut pas difficile à découvrir. M. X. avait un chien qui affectionnait beaucoup l'animal pour répondre aux caresses du son maître, lui léchait fréquemment les mains, voire le visage. C'est de cette façon que M. X..., qui aujourd'hui est en voie de rétablissement, a contracté les germes de la maladie à laquelle il a failli succomber. En tout cas, il aura payé chèrement son imprudence.

» Puissent les amateurs de chiens faire leur profit de cette histoire dont nous garantissons l'absolue exactitude. »